

**Communiqué de presse**

Paris, 14 novembre 2024

## **STOP au mirage des tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRVE)**

**Alors que depuis plus d'un an, l'ensemble des fournisseurs d'électricité, y compris EDF, proposent des offres de marché de 10 % à 20 % moins chères que les tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRVE), aucune voix officielle ne s'élève pour encourager les consommateurs à comparer et à utiliser le levier de la concurrence afin de réduire leurs factures d'énergie.**

Pourtant, le baromètre Energie-Info 2024, publié par le Médiateur National de l'Énergie, indique que les factures d'énergie demeurent une préoccupation majeure pour 85 % des consommateurs.

### **Une communication des autorités qui entretient la désinformation et l'inaction des consommateurs**

Depuis plusieurs mois, la communication des autorités se concentre sur la promesse d'une baisse des TRVE au 1<sup>er</sup> février 2025. Or, cette promesse alimente l'attente des consommateurs et ne présente qu'une partie de la réalité. En effet, les Français peuvent déjà bénéficier, à travers les offres de marché, de baisses de prix souvent plus importantes que les 9 % annoncés par le Gouvernement pour les TRVE en février.

Il suffit pour cela de comparer les offres, comme les Français le font pour la plupart de leurs achats, et de changer de fournisseur s'ils trouvent une meilleure proposition. Ce changement est d'une grande simplicité, car tout est pris en charge par le nouveau fournisseur, sans engagement : le consommateur peut résilier et changer de fournisseur à tout moment, sans délai ni surcoût, ou même revenir au TRVE.

### **Renforcement de la protection et de la confiance des consommateurs**

Cette situation est d'autant plus incompréhensible que, selon le baromètre Energie-Info 2024, l'ouverture des marchés de l'énergie à la concurrence

est désormais largement acceptée et perçue positivement par 77 % des consommateurs.

De plus, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a défini 13 lignes directrices pour renforcer la protection des consommateurs et améliorer la transparence et la lisibilité des offres des fournisseurs. La grande majorité des fournisseurs s'est engagée à respecter ces lignes directrices, qui feront l'objet d'un suivi et d'un contrôle par la CRE.

Alors que les consommateurs des pays voisins profitent déjà de la baisse des prix sur les marchés, la France prolonge les effets de la crise et se divise sur le niveau de baisse des TRVE pour 2025. Le TRVE monopolise les travaux sur d'autres composantes : la CRE envisage de modifier le calendrier des tarifs de réseaux, et la fiscalité sur l'électricité devient une variable d'ajustement.

Il est temps pour les autorités françaises de fournir aux consommateurs les outils et les informations nécessaires pour faire des choix éclairés et avantageux pour leur pouvoir d'achat, plutôt que de continuer à les entretenir dans l'illusion d'un TRVE protecteur. Ce dernier a montré son inefficacité pour protéger les Français pendant la crise, puisque le Gouvernement a dû mettre en place un bouclier tarifaire.

## **A PROPOS DE L'ANODE**

Créée en 2006, l'Association nationale des opérateurs détaillants en énergie (ANODE) rassemble les entreprises désireuses de promouvoir l'émergence d'un véritable marché concurrentiel de l'énergie (gaz et électricité) en France, afin de permettre à tous les consommateurs de choisir librement leur fournisseur et l'offre la plus adaptée à leur besoin. – [www.anode-asso.org](http://www.anode-asso.org)

### **Contact presse**

[contact@anode-asso.org](mailto:contact@anode-asso.org)